



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **17**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **12**

OBJET :
**Attribution du marché
de service à la Société
Publique Locale (SPL)
GAÏA de manutention
et de nettoyage**

- N°17 -

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23/05/2025

ID : 063-216304303-20250512-250512_17-DE

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi
6 mai 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Didier STURMA, Vincent
PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre
SUREDA, Pepa CAENEN, , Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard
DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ;
Michel COMBRONDE à Pierre SUREDA ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Michelle MAGNOL à Sylvain HERMAN ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Monique DURAND-PRADAT ;
Yoann BENTEJAC ;
Annie CHEVALDONNÉ ;
Hélène BOUDON ;
Isabelle FUREGON ;
David DERROSSIS ;
Martine MUÑOZ
Sophie DELAIGUE ;
Thierry BARTHÉLEMY ;
Stéphane RODIER, Maire ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23/05/2025

ID : 063-216304303-20250512-250512_17-DE



C.M. 12.05.2025

- N°17 -

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GAÏA DE MANUTENTION ET NETTOYAGE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-26 ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;
- **Vu** les statuts de la Société Publique Locale GAIA ;
- **Considérant** que les marchés publics contractés entre les actionnaires d'une Société Publique Locale (SPL) et ladite société relèvent juridiquement du régime de « quasi-régie », permettant d'attribuer ces contrats sans publicité et sans mise en concurrence préalable ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS souhaite confier à la SPL GAIA un marché de services ayant pour objet des prestations de manutention et de nettoyage, allotri de la façon suivante :
 - Lot 1 - Service de nettoyage : montant maximum annuel de commande de 35 000,00 euros Hors Taxes (HT) ;
 - Lot 2 - Service de manutention : montant maximum annuel de commande de 20 000,00 euros HT ;
- **Considérant** que Stéphane RODIER, étant Président Directeur Général de la SPL GAIA ne peut pas participer au vote ;
- **Considérant** que Sylvain HERMAN est désigné Président de séance ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (10 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire, Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Thierry BARTHÉLEMY, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX) :

- **Attribue** à la SPL GAIA le marché de service de manutention et de nettoyage pour l'année 2025 à la SPL GAIA, allotri de la façon suivante :
 - Lot 1 – Service de nettoyage : montant maximum annuel de commande de 35 000,00 euros HT ;
 - Lot 2 – Service de manutention : montant maximum annuel de commande de 20 000,00 euros HT ;
- **Autorise** Sylvain HERMAN, président de séance, à signer les marchés et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Philippe BARRAU

Le Président de séance,

Sylvain HERMAN

